



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 30/09/2019

Reçu en préfecture le 30/09/2019

Affiché le

ID : 033-243301264-20190924-2019_132-DE

N°2019/132

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE (ADEME) POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE SOLUTION DE GÉOTHERMIE (ÉTUDES ET TRAVAUX) SUR LE PROJET DE CENTRE DE RESSOURCES TECHNOPOLITAIN

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 44

Nombre de Conseillers présents : 31

Nombre de Conseillers présents et représentés : 40

Quorum : 23

Date de convocation : 16 septembre 2019

Date d'affichage de la convocation au siège : 16 septembre 2019

Le 24 septembre de l'année deux mille dix-neuf à 18h30

à Martillac – Technopole Montesquieu

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	E	Mme TALABOT
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	E	Mme BOURROUSSE
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	P		BOS Fabrice	P	
TALABOT Martine	P		CHENNA Nadine	P	
BARRÈRE Philippe	P		EYL Muriel	E	Mme LABASTHE
LAGARDE Valérie	P		FOURNIER Catherine	E	M. FATH
BLANQUE Thierry	E	M. DARBO	LABASTHE Anne-Marie	P	
CANADA Béatrice	P		MOUCLIER Jean-François	P	
BALAYE Philippe	P		POLSTER Monique	A	
BOURROUSSE Michèle	P		LACOSTE Benoit	P	
GACHET Christian	P		BROSSIER Jean-Marie	P	
ROUSSELOT Nathalie	A		GERARD Laure	P	
DURAND Félicie	E	M. CHEVALIER	CHEVALIER Bernard	P	
LARRUE Dominique	E	M. CONSTANT	HEINTZ Jean-Marc	E	Mme BOURGADE
BETES Françoise	E	M. LEMIRE	BORDELAIS Jean-François	P	
DE MONTESQUIEU Alexandre	P		DEBACHY Maryse	P	
MARTINEZ Corinne	P		KESLER Jean	A	
OHRENSSTEIN-DUFRANC Sylvie	A				
AULANIER Benoist	P				

Le conseil communautaire nomme Mme GERARD, secrétaire de séance.
Le procès-verbal de la réunion du 2 juillet 2019 est adopté à l'unanimité.

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 30/09/2019

Reçu en préfecture le 30/09/2019

Affiché le

SLOW

ID : 033-243301264-20190924-2019_132-DE

N°2019/132

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE (ADEME) POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE SOLUTION DE GÉOTHERMIE (ÉTUDES ET TRAVAUX) SUR LE PROJET DE CENTRE DE RESSOURCES TECHNOPOLITAIN

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu,

Vu la délibération n°2019/017 du 26/03/2019 concernant le Partenariat avec l'Agence Locale de l'Énergie,

Vu l'avis de la commission infrastructures du 10 septembre 2019,

Considérant l'avis favorable du bureau,

EXPOSE

Dans le cadre de l'accompagnement du développement de la Technopole, la Communauté de Communes de Montesquieu a lancé fin 2018 la conception d'un nouveau Centre de Ressources Technopolitain dédié au développement économique.

Ce bâtiment d'une surface utile d'environ 3500 m² sera orienté sur les sciences expérimentales, les sciences du vivant et les filières vitivinicoles et proposera un ensemble diversifié de services :

- un centre de conférences avec auditorium et salles de réunions ;
- un incubateur et une pépinière d'entreprises ;
- un espace de coworking ;
- un biolab mutualisé ;
- un espace de restauration inter entreprises et un restaurant bistronomique ;
- un musée du numérique ;
- des espaces extérieurs de convivialité ;
- un parking d'une capacité de 204 places.

Les objectifs de construction de ce bâtiment s'inscrivent dans une démarche environnementale de développement durable : approche bioclimatique, maintien d'un niveau de confort, recours à des matériaux bio-sourcés et sains, limitation des dépenses énergétiques, économie des ressources épuisables, préservation des ressources naturelles, maîtrise du coût global du projet sur les dépenses de fonctionnement et d'exploitation.

A cet effet, le projet de construction s'inscrit dans le cadre de la future réglementation environnementale 2020 (RE 2020) Énergie Carbone pour permettre l'obtention du label « Bepos Effinergie 2017 » avec un niveau E3C2 et producteur d'énergie renouvelable.

Le projet répond également pleinement à la politique initiée par la Région Nouvelle Aquitaine sur la rénovation énergétique et les constructions exemplaires sur l'appel à projets « bâtiment du futur » dont les projets éligibles doivent répondre à un socle obligatoire commun que respecte le projet du Centre de Ressources Technopolitain :

- un niveau de performance énergétique et de la performance bas carbone dans le mode constructif avec un niveau E2C2
- une innovation dans au moins une des thématiques du bâtiment avec la mise en place d'une boucle énergétique, l'utilisation de matériaux biosourcés, l'implication des utilisateurs dans la performance du bâtiment.
- le suivi des consommations d'énergie sur au moins un an

Par ailleurs, les études de conception menées étudient la faisabilité de recourir à la géothermie pour la solution de chauffage et rafraîchissement par géocooling, ce qui serait également une innovation faisant appel aux énergies renouvelables sur le site avec la production d'eau chaude sanitaire par des panneaux solaires.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 30/09/2019

Reçu en préfecture le 30/09/2019

Affiché le

ID : 033-243301264-20190924-2019_132-DE

SLOW

N°2019/132

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE (ADEME) POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE SOLUTION DE GÉOTHERMIE (ÉTUDES ET TRAVAUX) SUR LE PROJET DE CENTRE DE RESSOURCES TECHNOLOGIQUES

Éléments techniques remarquables du projet dans une approche bâtiment du futur :

Les éléments suivants sont proposés au stade de la phase esquisse + :

- ossature et superstructure en bois : poutres et Murs à Ossature Bois ;
- bardage en terre cuite et briques de terre crue ;
- panneaux semi rigides en laine de bois bio sourcée ;
- revêtements de sol en caoutchouc naturel ;
- éclairage tout leds avec détection de présence et gradation ;
- chauffage et rafraîchissement par géothermie/géocooling. PAC air/eau sur boucle énergétique permettant de récupérer les calories et les frigories sur les différentes zones du bâtiment ;
- dalle active sur une partie des locaux et batteries d'eau chaude. CTA double flux. Sur-ventilation de nuit pour le confort d'été. Ventilation naturelle par cheminées thermiques. Rafraîchissement passif par évaporation de bassin extérieur ;
- orientation du bâtiment Nord/Sud pour maximiser les apports solaires avec protections passives pour le confort d'été ;
- production d'eau chaude sanitaire par panneaux solaires thermiques ;
- panneaux photovoltaïques ;
- GTC globales sur l'ensemble des installations pour le pilotage technique du bâtiment ;
- récupération des eaux de pluie pour arrosage, WC et entretien des locaux ;
- toitures végétalisées ;
- stationnement extérieur traité en Evergreen pour limiter l'imperméabilisation des sols et ombrières végétales ;
- récupération des eaux pluviales à la parcelle avec un objectif zéro rejet hors parcelle.

Dans ce cadre, pour mener à bien ce travail, la Communauté de Communes s'est entourée des services d'un AMO environnemental, de l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat ainsi que de l'Association Française des Entreprises pour la Géothermie (AFPG) pour une aide méthodologique et un soutien technique sur ce projet.

L'avancement de la phase de conception du projet (Esquisse + validée) ne permet pas à ce jour de connaître le montant des études préalables et travaux pour mettre en place la solution de géothermie.

L'Agence pour l'Environnement et la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) soutien par l'intermédiaire du fonds de chaleur 2019 les opérations relatives au secteur de la géothermie de surface et pompe à chaleur. Le taux de participation est variable et est lié notamment à différents critères techniques relatifs aux techniques employées et aux puissances des installations.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2019/132

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE (ADEME) POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE SOLUTION DE GÉOTHERMIE (ÉTUDES ET TRAVAUX) SUR LE PROJET DE CENTRE DE RESSOURCES TECHNOPOLITAIN

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Autorise le Président, à solliciter l'ADEME pour l'attribution de subventions au titre du fonds de chaleur pour la réalisation des études de faisabilité et des travaux pour la mise en œuvre d'une solution de géothermie sur le projet de Centre de Ressources Technopolitain,
- Autorise le Président à mener toutes les actions nécessaires et utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Martillac, le 24 septembre 2019

Le Président de la CCM
Christian TAMARELLE

Document signé électroniquement